

points de son système de « libre-échange », qui fait sa fortune depuis un siècle. En revanche, on modifiera les tarifs douaniers, de façon à favoriser l'approvisionnement de l'Angleterre en denrées alimentaires et matières premières par ses colonies, selon des modalités locales.

C'est donc une sorte de *zollverein britannique* à établir, à l'instar de l'ancien *zollverein* allemand, qui prépara la grandeur actuelle de la Prusse et de l'Allemagne.

Si l'Espagne avait su autrefois agir de même avec ses colonies d'Amérique, elle serait encore aujourd'hui une des grandes puissances coloniales.

Et cependant tout n'est pas rose dans la « splendeur britannique ». Non seulement la rivalité maritime et commerciale de l'Allemagne surtout l'inquiète sérieusement, mais son hostilité diplomatique se fait sentir un peu partout dans la politique : au Maroc, comme dans les Balkans, en Crète, en Asie-Mineure, en Perse, en Chine. Il ne faut rien moins que les rapports « cordiaux » d'Edouard VII avec Guillaume II et les « voyages de plaisir et d'amitié » des magistrats de Berlin à Londres et du lord maire de Londres à Berlin, pour faire croire que la paix du monde n'est pas menacée.

A l'intérieur, l'Angleterre souffre de la « lutte des partis » conservateur et libéral, de l'attaque de la Chambre des Communes contre les privilèges de la Chambre Haute. Les *Lords* sont réfractaires aux projets du gouvernement actuel, qui, obligé de trouver de quoi combler le déficit budgétaire, veut élever une taxe très forte sur les biens fonciers détenus par cette noblesse, qui depuis des siècles a fait la grandeur et la prospérité de la nation. C'est, semble-t-il, la guerre au capital producteur, et aussi l'amointrissement du système de « libre-échange », en face du « protectionnisme » reconnu nécessaire depuis que les nations concurrentes le pratiquent. Le désaccord a amené la dissolution des Chambres.

*Question irlandaise.* — Pour répondre aux aspirations de l'Irlande, le ministère Balfour avait, en 1903, fait voter l'« *Irishland Bill* », loi facilitant l'acquisition des terres par les fermiers locataires ou « tenanciers » irlandais, grâce à des avances pécuniaires accordées par l'Etat et remboursables en 68 ans. Un nouveau projet de loi tend à rendre obligatoire la